

**PV DE LA COMMISSION des Finances****Date de la réunion : le 24 mars 2023 à 17H30**

Mairie d'Amboise – Bureau de M. le Maire

Réunion en présentiel et visioconférence

Convocation envoyée le 16/03/2023

<b>NOM</b>	<b>PRENOM</b>	<b>QUALITE</b>	<b>PRESENCE</b>
BOUTARD	Thierry	Maire	Présent
LEONARD	Marc	8 <sup>ème</sup> adjoint au Maire	Présent
MOUSSET	Jacqueline	1 <sup>ère</sup> Adjointe au Maire	Excusée
MALASSIGNE	Régine	Conseillère municipale	Excusée
JOURDAIN	Elisabeth	Conseillère municipale	Excusée
VOLANT	Jean-Louis	Conseiller municipal	Présent
COUHE	Evelyne	Directrice SC Finances	Présente

**Déroulé de la commission :**

L'ordre du jour de la commission est abordé, point par point.

- Vote du Compte de gestion 2022 de la Ville d'Amboise  
*Les membres de la Commission ont pris connaissance du document présenté joint en annexe.*
- Vote du Compte administratif 2022 de la Ville d'Amboise  
*Les membres de la Commission ont pris connaissance du document présenté joint en annexe.*
- Détermination et affectation des résultats du compte administratif et du compte de gestion  
*Les membres de la Commission ont pris connaissance du document présenté.*
- Budget Primitif 2023  
*Les membres de la Commission ont pris connaissance du document présenté joint en annexe.*
- Fixation des taux d'imposition 2023  
*Les membres de la Commission ont pris connaissance du document présenté.*
- Attribution de subventions  
*Les membres de la Commission ont pris connaissance du document présenté.*
- Autorisations de Programmes et Crédits de Paiement (AP/CP)  
*Les membres de la Commission ont pris connaissance du document présenté joint en annexe.*
- Apurement du compte 1069 dans le cadre de la nouvelle instruction comptable M57 mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2024  
*Les membres de la Commission ont pris connaissance du document présenté.*
- Octroi d'une garantie d'emprunt à CDC Habitat Social pour l'opération « construction de 5 logements individuels PLS situés 108 rue Saint-Denis à Amboise – Hameau des Lys »

*Ce projet de délibération a été présenté en commission Finances les 17 novembre 2022 et 2 décembre 2022. La délibération du 14 décembre 2022 comportant des erreurs matérielles, il convient de la proposer de nouveau au Conseil municipal.*